



CHARTRE PAYSAGERE du Pays entre Seine et Bray

DIAGNOSTIC



Juin 2007

CHARTRE PAYSAGERE DU PAYS ENTRE SEINE & BRAY



Ce document a été rédigé par :

ENVIRONNEMENT VOTRE

*Vianney Richard, Nathalie Biller,
et Olivier Lemoine*



2 rue Linus Carl Pauling, 76 130 Mont Saint Aignan
Tél : 02.35.98.33.00 fax : 02.35.98.69.50
E-mail : contact@environnement-votre.fr

FOLIUS

Eric Germain,



970 rue du Méniltat, 76190 Sainte-Marie –des-Champs
Tel : 02.35.95.33.55 / fax : 02.35.96.54.70
E-mail : folius@tele2.fr

Cartographie : Vianney Richard, Environnement Vôtres
Iconographie et mise en page : Eric GERMAIN, FoliUS ;
Photographies : FoliUS, Environnement Vôtres, 2006.

Ont contribué à la rédaction de ce document (réunions thématiques des 6, 10 et 12 juillet 2006) et/ou ont été consultés :

Jean-Paul Adam, Antoine Ameline, Etienne Bazin, Michel Benoist, Jean-Claude Bleuzen, Cécile Brument, Daniel Buquet, Jean-Pierre Carpentier, Robert Charbonnier, Patrick Chauvet, Jean-Luc Couvillers, Emmanuel De Baillencourt, Sophie De Champsavin, Daniel Delalonde, Bernard Delange, M. Deletre, Jacques Delpierre, Jean-Marc Depas, François Du Mesnil, Didier Dubaillay, Corinne Dunocq, Philippe Duparc, Rémi Dupressoir, Rémi Eliot, Sophie Guyen, Bernard Hartel, Stéphane Jot, Alain Joubert, Mme La Directrice, Xavier Le Bertré, Stéphanie Le Sueur, Brigitte Langlois, Denis Langlois, Jean-Marc Langlois, Mme Larmaraud, Francis Legendre, Didier Legrand, Paul Lesellier, Armelle Lesueur, Emmanuelle Levallois, Roger Levigneux, Yves Loisel, Frédéric Marchais, Pascal Martin, Mme Monnier, René Morel, François Morisset, Philippe Picard, Xavier Prevotat, Nicole Rimasson, Jean-Pierre Rousseau, Philippe Sauvajon, Nicole Sohet, Catherine Tabouret, M. Vacher.

SOMMAIRE

Introduction	4
Présentation synthétique	6
I : Paysages naturels hérités et façonnés	14
1) Paysages déterminés par la géographie physique	15
2) Cycle de l'eau et paysages	21
3) Paysage biologique et milieux remarquables	28
4) Agriculture, sylviculture et paysage	32
II : Paysages à vivre et à découvrir	38
1) Identité, culture et paysage	40
2) Cadre de vie, loisirs et paysage	44
3) Paysage et patrimoine bâti et architectural	48
4) Tourisme et paysage	54
5) Paysage et habitat	58
6) Espaces publics et centres bourg	64
III : Paysages économiques et aménagement du territoire	68
1) Paysage et infrastructures de transport	70
2) Paysage et équipements collectifs	76
3) Intégration paysagère et entrées de villages	80
4) Paysage et entreprises	84
5) Paysages et interactions entre le Pays et les territoires voisins	90
Conclusion	98
Annexes	102



INTRODUCTION

Une transformation de l'espace résultant des évolutions sociétales

Depuis une trentaine d'années, facilitée par le développement des infrastructures routières, l'urbanisation s'étend de manière soutenue et continue à l'ensemble des plateaux périphériques du nord de l'agglomération rouennaise. L'évolution des modes de vie est à l'origine de l'attractivité de ces territoires : recherche de coûts moins élevés pour l'accès à la propriété, attente d'un cadre de vie agréable tout en disposant des services de la ville (équipements, services, emplois).

Le Pays entre Seine et Bray, connaît ainsi des transformations importantes de l'espace sous l'effet de la pression urbaine et des changements sociologiques. L'évolution des paysages en est un indicateur majeur. Il témoigne des contradictions entre volonté de développement, recherche de qualité de vie (qui accentuent la pression urbaine) et volonté de préservation des caractéristiques rurales de l'environnement.

Un Pays jeune qui engage pour 1ère action une charte paysagère

Créé en 2003 et porté par le Syndicat mixte du Pays entre Seine et Bray, le Pays a pour but de faire émerger un projet commun, exprimant une vision collective de l'avenir du territoire des 3 Communautés de communes qui le structure. Pour cela, il a souhaité lancer comme toute première action, la réalisation d'une charte paysagère.

Le paysage est en effet généralement perçu comme un thème mobilisateur, qui parle à tous et favorise la discussion et la concertation. Ouvrant plus largement sur les questions d'environnement et d'urbanisme, il permet d'aborder avec les acteurs locaux des sujets de fond sur l'aménagement et le développement du Pays. La charte se veut donc outil de sensibilisation, première occasion de travailler et de réfléchir ensemble à l'évolution du territoire, et moyen d'action en faveur de la préservation du cadre de vie et de la valorisation des paysages.

Une charte paysagère est une action forte qui vise à identifier les composantes et les enjeux paysagers d'un territoire afin de définir des orientations, des objectifs d'intervention et de mettre en place des réponses collectives adaptées. Elle nécessite donc une mobilisation de tous et un engagement vers un objectif commun.



Une mobilisation faible autour du paysage

A l'heure actuelle, il n'est pas évident que tous aient compris cet intérêt et adhèrent à cette démarche. Le paysage est-il réellement un thème qui mobilise, qui intéresse sur le Pays ? Existe-t'il une convergence d'intérêt sur les questions paysagères ? Les élus ont-ils conscience des changements de fond qui s'opèrent, des impacts de chacun de leur choix de développement sur le paysage ?

Si l'on en juge par la faiblesse de l'implication des communes dans des actions autres qu'individuelles et localisées (type : mise en valeur de centre-bourg), il semble que non. Pourtant le paysage renvoie à de nombreux autres domaines ayant des impacts beaucoup plus significatifs sur le paysage : agriculture, espaces naturels, habitat, activités économiques, tourisme, etc... L'accentuation de la périurbanisation sur le Pays devrait créer des synergies et donner envie d'agir, ne serait-ce que par souci de garantir aux générations actuelles et futures un territoire de qualité.

Un diagnostic ayant pour but d'informer, de sensibiliser

Les défis autour du lancement de cette charte paysagère sont donc nombreux et importants. Afin d'en assurer la réussite ce sera à chacun de s'investir, puisque chacun participe, à son échelle, à la création des paysages de demain. Pour cela, le Pays a retenu une méthodologie permettant de mobiliser et de sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux. Celle-ci s'appuie sur un diagnostic partagé et débattu par le plus grand nombre. C'est ce diagnostic partagé qui est présenté dans ce premier document de la charte.

Celui-ci a pour but, au travers d'une action d'inventaire des différentes composantes et thématiques du paysage, de faire mieux connaître le Pays et ses paysages (à ses décideurs notamment), de sensibiliser, et faire acquérir un référentiel de dialogue commun. Il permet d'identifier les différentes entités paysagères du Pays, les enjeux, points noirs et problèmes qui se posent.

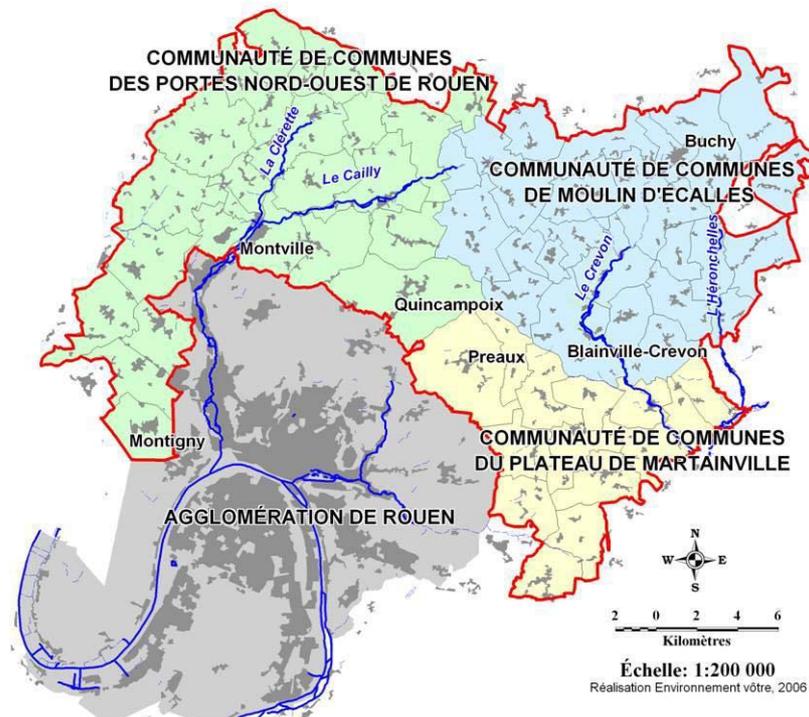
Cette première approche permettra par la suite de définir les orientations collectives et de mobiliser et d'orienter les actions en sachant mieux sur quoi, à quel niveau et comment agir. Le présent diagnostic pourra par ailleurs aider à préparer à moyen ou long terme le volet paysage/environnement d'un futur SCOT.



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET DE SES PAYSAGES

Le Pays entre Seine et Bray est situé en Seine-Maritime, **au nord de l'agglomération rouennaise**, dans la région naturelle dite « entre Caux et Vexin ». C'est un Pays d'interface, qui fait le lien avec la vallée de Seine, le Pays de Bray, le Pays de Caux, et le Vexin.

Il est composé de 3 Communautés de communes (Portes Nord Ouest de Rouen, Moulin d'Ecalles et Plateau de Martainville) regroupant 61 communes et près de 45 000 habitants (dont plus de la moitié dans sa partie ouest). Le Pays s'étend sur 50 500 hectares soit environ 8 % du département.



Des paysages issus d'un héritage ancien et connaissant des transformations récentes et rapides

Les reliefs qui marquent **les paysages du Pays entre Seine et Bray ont été dessinés lentement** par l'action de l'eau au cours des temps géologiques. Situés sur les rebords du plateau cauchois, **les paysages sont formés de plateaux fertiles aux surfaces ondulées et découpés par des vallées étroites et encaissées.**

L'homme a très tôt exploité ces vastes surfaces planes à des fins agricoles. Longtemps préservés de l'urbanisation, **les campagnes ont surtout évolué dans le sens d'une simplification à partir des années 50 avec le changement des pratiques culturelles**, et le développement de la mécanisation agricole. A partir du milieu des années 70, **la croissance urbaine**, qui s'était longtemps limitée à la partie aval de la vallée du Cailly, a débordé sur les plateaux. Elle **marque aujourd'hui le paysage le faisant évoluer du rural vers le périurbain**. La multiplication des lotissements en est l'exemple le plus flagrant.



3 grands types d'espaces sur lesquels s'exercent des pressions différentes

L'analyse des unités et des caractéristiques paysagères du Pays entre Seine et Bray met en évidence l'**absence d'une identité forte issue des paysages**. Ceux-ci se définissent plus par rapport aux grandes régions voisines que par des formes et éléments marquants spécifiques au Pays. **Les paysages soulignent ainsi la situation d'espace de transition du Pays et son lien indissociable avec l'agglomération rouennaise.**

On peut distinguer **3 grands types d'espaces aux enjeux différents sur le Pays** :

- **les espaces agricoles périurbains** : Ils sont **particulièrement vulnérables**, et en voie de fragilisation. Ils concernent de manière plus ou moins importante les **plateaux agricoles les plus proches de l'agglomération**, situés notamment dans la ceinture verte définie par le SCOT Rouen-Elbeuf. L'urbanisation (plus ou moins dense) brouille la perception des caractéristiques géographiques des territoires.

Les activités agricoles semblent en sursis et orientées vers une agriculture d'attente : pas de perspectives de transmission ou de pérennisation des activités, mais plutôt de rapport par la vente des terres. Avec l'extension de ces espaces à fortes caractéristiques périurbaines, notamment le long des grands axes de communication, le risque est d'aboutir à un enclavement et un isolement de l'espace agricole sur ces zones.

Cette situation n'est pas propre au Pays mais se retrouve ailleurs en France et dans d'autres pays, où des concepts d'agriculture en milieu urbanisé, de parcs agricoles ont été mis en œuvre.

- **les vallées** : Les **paysages les plus traditionnels** sont ceux situés dans les vallées. Ce sont des espaces **diversifiés, riches en patrimoine** et dont les ambiances paysagères peuvent être très différentes en fonction de l'encaissement, de l'occupation du sol et de la trame du parcellaire (sentiment de calme et d'intimité ou, à l'inverse, paysages très fermés et moins lisibles).

Ces espaces **encore relativement préservés** de part leurs caractéristiques géographiques (coteaux boisés, pentes importantes, zones inondables...) sont un peu la vitrine du Pays. Ils sont cependant également consommés par l'urbanisation dans les zones de forte pression urbaine (vallée moyenne du Cailly, couloir urbain d'Isneauville). Le maintien des activités agricoles dans les vallées est un enjeu paysager important car, leur cessation entraîne des changements souvent irréversibles.

- **les plateaux** : De grands axes routiers les traversent et permettent d'appréhender leurs paysages. L'intensification et **l'uniformisation des moyens de production, des cultures ont renforcé l'homogénéité et la régularité des paysages** : agrandissement des parcelles, diminution des éléments végétaux, des chemins... Les zones de transition (haies, banquettes herbeuses, talus, bosquets...) sont de moins en moins présentes : entre les cultures et les limites bâties, et entre les routes et chemins et ces mêmes cultures par exemple.

Ces territoires ont néanmoins **vocation à rester des zones de forte production agricole**, étant donné les potentialités des sols et les commodités à travailler ces grandes étendues planes. **Cependant, d'autres fonctions sont demandées de ces espaces, essentiellement l'habitat et les loisirs. Les terres agricoles sont encore trop souvent considérées comme des terrains vierges et disponibles pour l'urbanisation.** Ce sont des espaces vulnérables face aux projets urbains.

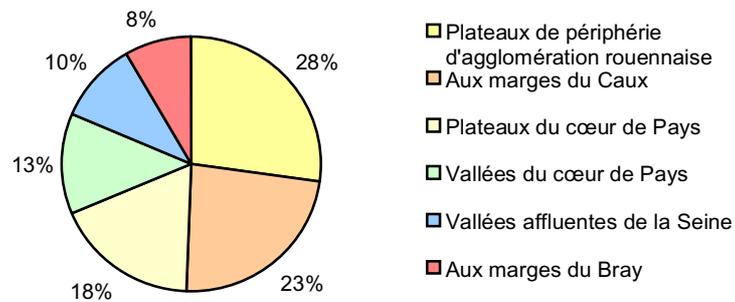


Des paysages variés organisés en 6 grandes unités

En découpant plus finement ces trois types d'espace selon des caractéristiques paysagères communes (relief, occupation du sol, forme du bâti...), on peut déterminer 24 entités paysagères.

Celles-ci s'affranchissent des limites communales et cantonales et **se prolongent à l'extérieur du Pays entre Seine et Bray. Elles sont en liaisons directe avec les entités qui bordent le Pays.**

Ces entités, dont les caractéristiques sont détaillées ci-après, ont été regroupées en **6 grandes unités homogènes**. Leur importance respective est représentée sur le graphique ci-dessous.



Part des grandes unités paysagères dans la surface du Pays

Les paysages du Pays entre Seine et Bray



Demandeur :

Syndicat mixte du Pays entre Seine et Bray
30 place de la Mairie
76116 Blainville Crevon

Pays Entre Seine et Bray
Communes

Fond : ©IGN Paris - BD_Carto®

CHARTRE PAYSAGERE - Entités paysagères

Échelle: 1:200 000
27/11/2006



Kilomètres

Ref info : PaysESB/4ILLUS/MI/entités.iwor

Aux marques du Caux

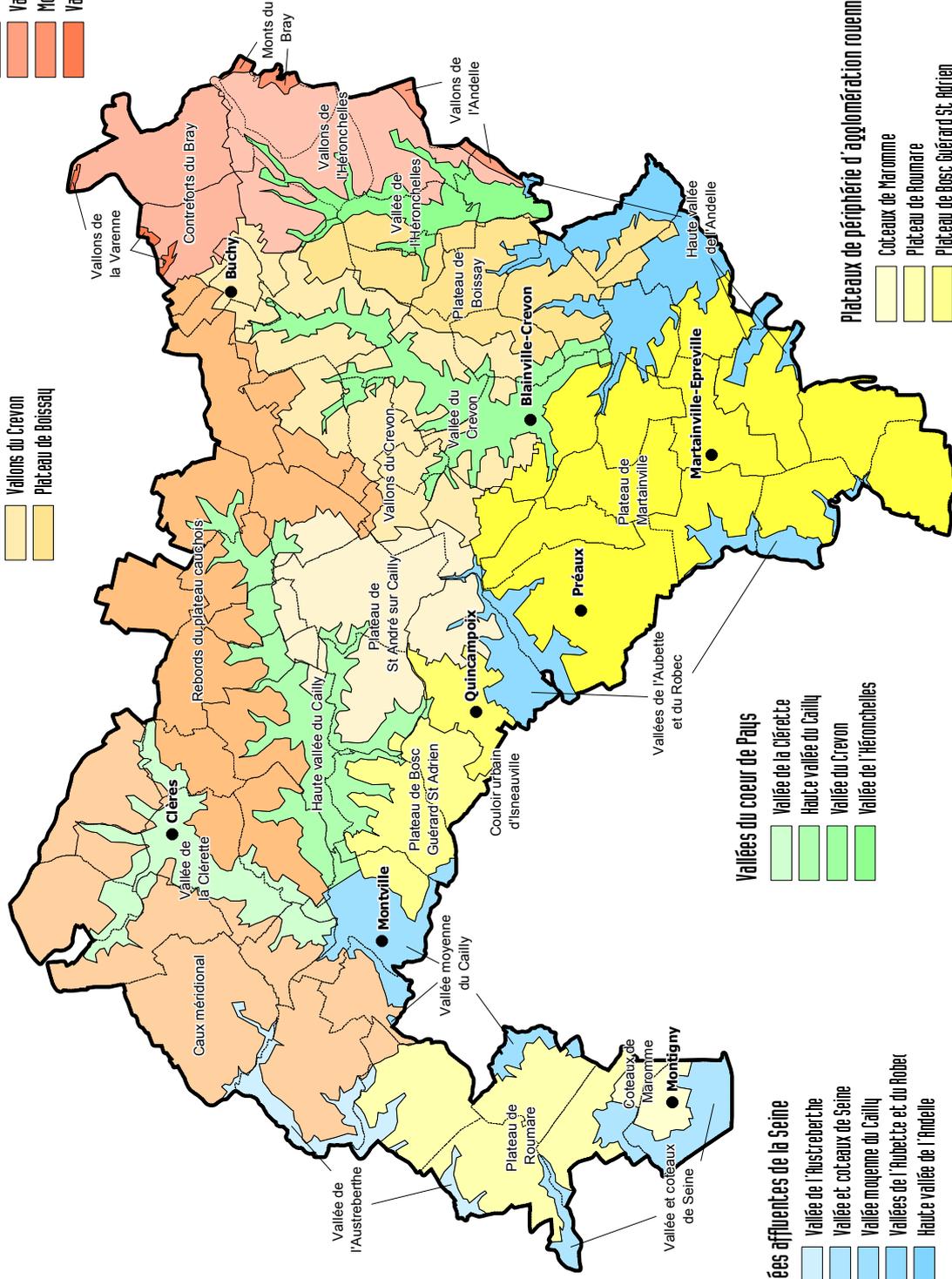
- Caux méridional
- Rebords du plateau cauchois

Plateaux du coeur de Pays

- Plateau de St-André sur Cailly
- Vallons du Crevon
- Plateau de Boissay

Aux marques du Bray

- Vallons de l'Héronnelles
- Contreforts du Bray
- Vallons de l'Andelle
- Monts du Bray
- Vallons de la Varenne



Vallées du coeur de Pays

- Vallée de la Clérétte
- Haute vallée du Cailly
- Vallée du Crevon
- Vallée de l'Héronnelles

Vallées affluentes de la Seine

- Vallée de l'Austreberthe
- Vallée et coteaux de Seine
- Vallée moyenne du Cailly
- Vallées de l'Aubette et du Robec
- Haute vallée de l'Andelle

Plateaux de périphérie d'agglomération rouennaise

- Coteaux de Maromme
- Plateau de Roumare
- Plateau de Bosc Guérard St Adrien
- Couloir urbain d'Isneauville
- Plateau de Martainville



Vallées affluentes de la Seine

1. Vallée de l'Austreberthe : elle ne prend sur le Pays que la forme de quelques vallons plus ou moins pentus, boisés dans leur quasi-totalité et à cours d'eau temporaires.
2. Vallée et coteaux de Seine : cette entité rassemble la pointe nord de la forêt de Roumare et un des vallons secs de la Seine. Ces espaces sont boisés dans leur totalité et les sols sont sableux et caillouteux peu épais.
3. Vallée moyenne du Cailly : vallée étroite et encaissée très urbanisée où s'écoule le Cailly. L'habitat prend une forme urbaine en prolongement de l'agglomération rouennaise, avec néanmoins une proportion encore importante d'habitat résidentiel. On y trouve des traces du passé industriel de la vallée.
4. Vallées de l'Aubette et du Robec : le Pays n'accueille que les têtes de vallées sèches très boisées aux cours d'eau temporaires. Les boisements s'étalent légèrement sur la bordure des plateaux.
5. Haute vallée de l'Andelle : vallée assez ouverte par comparaison aux autres présentes sur le Pays, dont le fond est bocager, les coteaux cultivés et les hauts de versants irrégulièrement boisés. L'habitat y est plutôt dispersé.

Plateaux de périphérie d'agglomération rouennaise

6. Coteaux de Maromme : petite unité paysagère située au nord de la boucle forestière de Roumare, dans laquelle les zones urbaines plus ou moins denses (Montigny, Canteleu, Hauts de Maromme) se juxtaposent aux espaces boisés de la forêt de Roumare.
7. Plateau de Roumare : espace à dominante agricole (grandes cultures) fortement marqué par le développement de l'urbanisation (étalement urbain, zones d'activités, grandes infrastructures de transport...) entre les deux espaces urbains que sont l'agglomération rouennaise et la commune de Barentin.
8. Plateau de Bosc-Guérard St Adrien : plateau agricole entièrement bordé d'espaces forestiers (forêt Verte, bois de la Ventelette, bois des versants du Cailly), où dominent les grandes cultures et un habitat de type dispersé.
9. Couloir urbain d'Isneauville : partie de plateau comprise entre le massif de la forêt Verte et la vallée du Robec, et sur laquelle l'urbanisation (de type résidentiel) est quasiment continue depuis l'agglomération rouennaise, le long de la RD928 et de la A28. L'espace agricole, fait de grandes parcelles cultivées, régresse.
10. Plateau de Martainville : vaste plateau ondulé aux sols limoneux et aux paysages ouverts, marqué par les grandes cultures et un habitat ayant tendance à s'étirer sous forme de village-rue.

Vallées du Cœur de Pays

11. Vallée de la Clérette : vallée encaissée aux versants presque entièrement boisés et dont le fond est occupé par des prairies et quelques cultures ou maraîchages. L'habitat est groupé autour de Clères.
12. Haute vallée du Cailly : vallée également encaissée et aux versants boisés mais plus étirée et présentant un habitat groupé autour de plusieurs bourgs ou hameaux.
13. Vallée du Crevon : vallée étroite mais aux pentes moins prononcées, sur lesquelles alternent cultures, boisements dispersés et prairies. Le fond est constitué de prairies, d'un bocage lâche et accueille un habitat de type dispersé.



14. Vallée de l'Héronnelles : courte vallée présentant des caractéristiques similaires à la vallée du Crevon, mais où l'habitat est quasi-absent.

Le Cœur de Pays

15. Plateau de St André sur Cailly : partie de plateau comprise entre les vallées du Cailly et du Crevon et sur laquelle les grandes cultures dominent. L'habitat a tendance à s'étirer en village-rue mais de façon moins nette que sur le plateau de Martainville. Des prairies et haies subsistent aux abords des villages.
16. Vallons du Crevon : bordures de plateaux marquées par l'influence de la vallée du Crevon. L'habitat est assez important et dispersé. Les grandes cultures alternent avec prairies et vergers aux abords des villages.
17. Plateau de Boissay : plateau peu ondulé, situé entre les vallées du Crevon et de l'Héronnelles. Les prairies et haies sont quasi-absentes au profit des grandes cultures. L'habitat est groupé autour de quelques bourgs.

Aux marges du Bray

18. Vallons de l'Andelle : plateau limoneux d'altitude assez élevée pour la Seine-Maritime. Situé à la marge est du Pays, il est cultivé et présente un habitat groupé. Les vallons boisés donnent sur le Bray et la vallée de l'Andelle.
19. Vallons de l'Héronnelles : prolongement nord des vallons de l'Andelle, il s'agit d'un plateau cultivé où l'habitat s'étire sous forme de villages-rue. Les prairies et haies sont importantes à leur pourtour.
20. Monts du Bray : paysage typique de buttes en larges dômes, cultivées ou boisées, qui dominent un paysage de cultures en grandes parcelles sur de faibles ondulations du relief.
21. Contreforts du Bray : plateau présentant un paysage de bocage atténué où les grandes cultures côtoient prairies et vergers. L'habitat est peu présent et dispersé.
22. Vallons de la Varenne : villages groupés et villages-rues sur un plateau agricole, entaillé de vallons boisés qui descendent vers la Varenne.

Aux marges du Caux

23. Caux méridional : plateau cultivé où l'habitat est important et groupé sous forme de hameaux, petits bourgs, villages. Les habitations et « cours-masures » apportent une note bocagère typique du Pays de Caux.
24. Rebords du plateau Cauchois : Plateau cultivé avec des villages groupés où la présence de quelques fermes cauchoises témoigne de l'influence du Pays de Caux. Il s'agit d'un paysage cauchois dégradé.



Tendances et problèmes de l'évolution des paysages du Pays

Les maux dont souffrent les paysages du Pays d'Entre Seine et Bray sont les mêmes que beaucoup d'autres paysages Français. Ils se résument en trois lignes :

- Industrialisation de l'agriculture,
- Développement des lotissements,
- Laxisme dans l'application des règlements.

On constate cependant une certaine inégalité dans l'évolution des paysages. Dans des régions de plateaux comme celles des plateaux de Roumare, de Bosc Guérard St Adrien, du Caux méridional, et d'autres encore, la mutation agricole s'est opérée depuis de nombreuses années, si bien que le paysage s'est stabilisé, à atteint pour certains le pire, et entame maintenant une nouvelle mutation vers le mieux avec, par exemple, les plantations autour des exploitations agricoles financées par le conseil général ainsi que la replantation de vergers...

Sur d'autres secteurs comme celui du plateau de Martainville, de St André sur Cailly et de la région de Buchy... la mutation est en cours et la cicatrization n'est pas faite. Pour ces paysages, il est facile de comprendre ce qu'ils étaient quelques années en arrière grâce à des éléments témoins comme des restes de haies, de vergers ou du petit patrimoine agricole. Ce paysage semble avoir pelé d'une partie de sa trame arborée et n'est pas encore stabilisé. Toute cette végétation qui n'est plus, protégeait les disgrâces qui maintenant apparaissent très nettement. L'impact des nouvelles constructions comme les zones artisanales et les lotissements n'en n'est que décuplé.

Les habitants des vallées ont la chance de vivre dans des ambiances paysagères de qualité. Ceci grâce aux coteaux boisés mais également à l'absence d'une agriculture industrielle et au maintien des exploitations d'élevage. Cependant, un danger menace, c'est l'urbanisation qui jusqu'à maintenant était contenue. Devant la forte pression de la demande, certaines communes ont ouvert à la construction de lotissements, des terrains en pente. Les quelques exemples rencontrés sont désastreux car le relief interdit toute chance d'intégration compte tenu de l'impuissance des haies et des arbres à dépasser la hauteur des faitages des toitures de ces pavillons.

Au sujet des lotissements, le problème est le même partout. Ce mode d'urbanisation ne peut qu'être brutal car il impose en un temps très court dans un paysage qui s'est construit lentement, un nombre important d'habitations collées les unes aux autres. Etant donné leur promiscuité cela engendre une masse de murs enduits et de toits sans précédent et sans équivalent dans ces villages. Des solutions existent pour amoindrir cet impact, la plus importante c'est celle qui consiste à prendre du recul et à créer des lisières côté plaine et côté rue. Mais il faut également s'interroger sur le bien fondé de ce mode d'urbanisation et prendre le temps de l'améliorer pour l'avenir.

Quand au sujet des clôtures et des plantations de limites, si la majorité des cas rencontrés donne toutes satisfactions, il n'est pas rare de tomber sur de très mauvais exemples. Ce sont ces clôtures et barrières maçonnées, décorées, qui entourent les parcelles de lotissements en total désaccord avec le règlement et le paysage environnant. Dans certains villages linéaires, les efforts d'une majorité d'habitants à produire et offrir de belles haies champêtres sont annulés par certains riverains qui entendent s'exprimer au travers de leur clôture, sans se soucier du goût des autres. Le paysage des uns doit s'arrêter là où commence celui des autres.

Concernant les zones artisanales le message d'intégration ne semble pas passé, de trop nombreux hangars et dépôts « flottent » dans de beaux paysages sans protection aucune, alors que les volets paysages des permis de construire l'imposent.

Ce constat ne doit pas engendrer de découragement ou de déception. Ce pays est riche de patrimoines, les cultures sont belles (même si l'on critique ici certaines pratiques), les vallées magnifiques. Les principaux bourgs commerçants vivent et les marchés procurent des ambiances rurales envoûtantes. Il ne faudrait pas que ces ambiances deviennent des leurres, la campagne doit continuer d'exister et si cette charte pouvait servir à au moins une chose, ce serait de rendre les élus et les habitants fiers de leur pays et donc prêts à le défendre pour barrer la route à des pratiques et des évolutions néfastes pour le devenir de cette région.



Le diagnostic est abordé sous la forme de 15 thèmes regroupés en trois grandes thématiques :

- < Paysages naturels hérités et façonnés,
- < Paysages à vivre et à découvrir,
- < Paysage économique et aménagement du territoire.